

Sujet : [INTERNET] Projet photovoltaïque

De : Thibault <eric.thibault4@orange.fr>

Date : 14/10/2022 14:40

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Objet : dépréciation foncière.

En complément de mon observation 56, je tiens à vous communiquer un autre exemple d'estimation de la dévalorisation d'un actif à proximité immédiate d'une centrale photovoltaïque au sol. Il s'agit de la centrale solaire au sol de Perpignan. Le rapport du commissaire enquêteur (page 27 du rapport) note qu' "Une estimation de l'agence ORPI chiffre à 30 % la dépréciation du Domaine si la centrale est bien construite comme prévu. Cela entraînerait également la remise en cause des projets en cours pour développer davantage les activités du Domaine. La possibilité de réaliser une plus value lors de la revente à terme de ce dernier par les propriétaires actuels serait incontestablement compromise."

Le Domaine en question est le Domaine Rière Cadène qui est un domaine viticole de 15 ha situé à proximité immédiate de la centrale.

Pour Berrac, il n'y a pas de domaine viticole qui se trouve dans ce cas précis mais il y a au moins quatre maisons principales habitées qui sont directement impactées par cette dévalorisation au niveau foncier. Sans compter toutes les maisons du village qui sont pour la plupart à moins de 100 m du parc photovoltaïque.

Bien à vous.